

# **Animation jeunesse itinérante en Suisse**

## **Bases pour professionnel-le-s et décideurs-deuses**

élaborées par le groupe de travail Animation jeunesse hors murs 2017

## Table des matières

1.Préface .....	2
2.Situation de départ .....	4
3.Animation jeunesse itinérante – une définition des termes et du positionnement .....	5
4.Parties prenantes .....	7
5.Cadre – rôle d'hôte .....	8
6.Travail relationnel comme principe de travail central .....	9
7.Travail en réseau .....	11
8.Conditions pour une animation jeunesse itinérante réussie .....	12
9.Limites de l'animation jeunesse itinérante .....	14
10.Autres publications de l'AFAJ .....	15
11.Références bibliographiques .....	16
12.Auteur-e-s .....	18

### 1. Préface

Ces dix dernières années, l'animation jeunesse itinérante s'est développée pour devenir une partie importante de l'animation enfance et jeunesse en milieu ouvert en Suisse alémanique. Pour le développement de leur identité professionnelle, les professionnel-le-s de l'animation jeunesse itinérante – appelé-e-s ci-après animateurs-trices jeunesse – se sont basé-e-s tout d'abord sur les documents de base et concepts du travail de rue suisse ainsi que du streetwork et de l'animation jeunesse hors murs en Allemagne. Avec le temps, des premiers documents de posture et des concepts concernant l'animation jeunesse itinérante ont été développés par des animateurs-trices jeunesse au niveau communal et cantonal et des groupes de travail régionaux dans lesquels les animateurs-trices jeunesse avaient un échange professionnel ont commencé à se former.

Avec le groupe de travail «Animation jeunesse hors murs» créé en 2007, l'Association faitière suisse pour l'animation enfance et jeunesse en milieu ouvert (AFAJ) encourage elle aussi le développement du champ d'action de l'animation jeunesse itinérante au niveau national. Le groupe de travail «Animation jeunesse hors murs» est composé d'animateurs-trices du champ d'action de l'animation jeunesse itinérante de Suisse alémanique et se retrouve plusieurs fois par année pour échanger, réseauter et débattre au niveau professionnel. Dans ce contexte, l'envie est née en 2012 de développer pour la Suisse alémanique un document de base concernant l'animation jeunesse itinérante. Celui-ci a été élaboré par un groupe de projet de ce groupe de travail.

Les objectifs du document de base concernant l'animation jeunesse itinérante sont les suivants:

- Offrir des informations et une référence professionnelle aux animateurs-trices jeunesse qui deviennent actifs-ives dans le champ d'action de l'animation jeunesse itinérante.
- Renforcement de l'identité professionnelle et de la posture professionnelle des animateurs-trices jeunesse.
- Les animateurs-trices jeunesse peuvent justifier de façon professionnelle leur action vis-à-vis du grand public et des décideurs-deuses politiques et trouvent des argumentations pour pouvoir exiger et légitimer les prémisses et conditions-cadres pour une animation jeunesse itinérante efficace.
- Clarifier les termes pouvant être utilisés comme point de départ pour des développements conceptuels ultérieurs au niveau communal ou cantonal et comme base de réflexion.

L'Association faîtière suisse pour l'animation enfance et jeunesse en milieu ouvert et le groupe de travail «Animation jeunesse hors murs» se réjouissent de pouvoir présenter à la pratique un document de base qui veut encourager le développement de l'identité professionnelle des personnes actives dans l'animation jeunesse itinérante.

Christoph Rohrer et Andrea Thoma,  
Equipe d'auteur-e-s groupe de travail Animation jeunesse hors murs

## **2. Situation de départ**

Pour l'élaboration du document de base, l'équipe d'auteur-e-s et le groupe de travail se sont appuyés d'une part sur divers documents déjà existants, visibles dans la bibliographie. D'autre part, le document a été discuté déjà durant la phase de conception au sein du groupe de travail Animation jeunesse hors murs de l'AFAJ et a été mis en consultation à plusieurs reprises.

Le présent document se base principalement sur la publication de l'AFAJ «Animation enfance et jeunesse en milieu ouvert en Suisse, bases de réflexion pour décisionnaires et professionnels». L'équipe d'auteur-e-s et le groupe de travail estiment que ce document de base sert de référence professionnelle aussi bien aux animateurs-trices jeunesse qu'aux mandataires – donc aux communes, par exemple aux délégué-e-s à l'enfance et à la jeunesse – et qu'en même temps, le document montre les potentiels et les limites de l'animation jeunesse itinérante. De plus, le document de base veut encourager à aller dans la rue et dans les espaces de vie des jeunes et veut promouvoir de façon professionnelle le développement de l'animation jeunesse itinérante.

### **3. Animation jeunesse itinérante – une définition des termes et du positionnement**

Dans ce document de base, l'animation jeunesse hors murs est comprise comme une partie de l'animation enfance et jeunesse hors murs, par opposition à l'animation jeunesse stationnaire, et l'animation jeunesse itinérante comme une partie de l'animation jeunesse hors murs. En plus de l'animation jeunesse itinérante, d'autres activités, comme les projets dans l'espace public ou les offres semi-stationnaires, comme par exemple une cabane de chantier, font partie de l'animation jeunesse hors murs.

Dans le discours théorique comme dans la mise en œuvre pratique, il n'y a pas de terminologie uniforme. L'animation jeunesse itinérante est née au sein de structures régionales, ainsi un grand nombre de termes et méthodes ont été utilisés pour cette forme d'animation jeunesse. Parallèlement au terme d'animation jeunesse itinérante, d'autres termes tels animation jeunesse axée sur l'espace social ou streetwork sont souvent utilisés comme synonymes. Après d'intenses discussions, le groupe de travail s'est mis d'accord sur l'utilisation du terme d'«animation jeunesse itinérante». Dans le présent document de base est décrite la structure de l'«aller vers les jeunes dans l'espace public». La posture professionnelle est au premier plan, la discussion autour de la terminologie n'a été menée qu'accessoirement.

Le but de l'animation jeunesse en milieu ouvert est d'améliorer les conditions et la qualité de vie des jeunes gens dans la commune. L'attention de l'animation jeunesse itinérante se focalise surtout sur des lieux et places dans l'espace public où se réunissent des jeunes et des jeunes adultes. Ils représentent pour ceux-ci des lieux importants et adéquats d'appropriation et sont donc une partie significative de leur espace de vie. Ces espaces d'appropriation sont pour les jeunes des lieux importants d'apprentissage et de rencontre et apportent une contribution importante au développement de l'identité et lors du passage à l'âge adulte.

Les animateurs-trices jeunesse sont en route dans l'espace public et y cherchent, en adoptant le rôle d'hôte, des individus et des groupes dans des lieux de rencontre choisis par les jeunes et les jeunes adultes. Les animateurs-trices jeunesse entrent en contact avec eux et construisent avec eux une relation professionnelle. L'Association faîtière suisse pour l'animation enfance et jeunesse en milieu ouvert définit cette activité, par distinction d'autres offres de l'animation enfance et jeunesse dans l'espace public (cabane de chantier, etc.), comme animation jeunesse itinérante.

La construction et le maintien d'une relation professionnelle entre les animateurs-trices jeunesse et les jeunes et jeunes adultes se font d'abord par la perception et la promotion des espaces de vie des jeunes dans l'espace public. Cultiver une relation professionnelle avec des jeunes et des jeunes adultes signifie que les jeunes gens apprennent à reconnaître, traiter, articuler et défendre publiquement leurs propres besoins. Les animateurs-trices jeunesse accompagnent et soutiennent les jeunes et jeunes adultes dans ces processus et reconnaissent leurs potentiels et ressources. Les intérêts et besoins des jeunes sont la référence des animateurs-trices qui prennent parti pour eux et

qui promeuvent un équilibre des intérêts dans la collectivité (population locale, administration et politique). Pour ce faire, les animateurs-trices jeunesse développent, dans des processus récurrents avec les jeunes et jeunes adultes ainsi qu'avec les acteurs-trices centraux-ales de la collectivité, des possibilités d'action et des solutions adaptées aux jeunes. Les animateurs-trices jeunesse adoptent une position de traduction et de médiation entre les différents groupes d'intérêts et créent un cadre de communication constructive et de rencontre. Les animateurs-trices jeunesse défendent les droits des jeunes et jeunes adultes et veillent à ce que les jeunes gens avec leur besoins et leurs préoccupations soient perçus comme une partie de la communauté et pris au sérieux.

## **4. Parties prenantes**

### **Enfants, jeunes et jeunes adultes**

Enfants, jeunes et jeunes adultes jusqu'à 25 ans qui occupent l'espace public ou semi-public en groupe ou seuls.

### **Mandataires**

Autorités politiques et religieuses et organisations sans but lucratif.

### **Partenaires**

Centres de compétences et comités d'expert-e-s, école, travail social en milieu scolaire, médias, grand public, animation jeunesse des églises, réseaux régionaux et cantonaux de l'animation jeunesse itinérante, acteurs politiques et instances administratives.

### **Equipe**

Animateurs-trices jeunesse et collègues.

## 5. Cadre – rôle d'hôte

Dans l'animation jeunesse itinérante, les animateurs-trices jeunesse travaillent dans une structure d'«aller vers», c'est-à-dire qu'ils-elles vont vers les jeunes et jeunes adultes et les cherchent dans les lieux qu'ils ont choisis pour se retrouver. Les animateurs-trices jeunesse se considèrent comme des hôtes dans l'environnement de vie des jeunes et sont conscient-e-s que les hôtes sont parfois indésirables. Les animateurs-trices ne peuvent pas, comme par exemple dans un centre de jeunesse, définir des règles et les faire respecter. Ils-elles doivent avoir une conscience aiguë de leur rôle pour que l'animation jeunesse itinérante puisse être un succès.

Les animateurs-trices jeunesse disposent souvent de peu ou de pas du tout de locaux au sens classique ou d'autres moyens matériels qui leur faciliteraient la création d'un cadre adapté. Dans l'espace public, les animateurs-trices jeunesse avec leur propre personne sont quasiment eux-même une partie du cadre à construire. En d'autres termes, les animateurs-trices jeunesse se mettent à disposition comme un «outil pédagogique» qui peut être utilisé par le groupe cible. Par ce caractère direct ou immédiat du contact dans l'animation jeunesse itinérante, les seuils et obstacles présents dans d'autres cadres pour entrer en contact avec les jeunes peuvent être abolis ou évités.



## 6. Travail relationnel comme principe de travail central

Dans le document de base<sup>1</sup> de l'AJAJ, différents principes de base et de travail de l'animation enfance et jeunesse en milieu ouvert sont décrits, qui sont également valables pour l'animation jeunesse itinérante. Il s'agit des suivants:

- Ouverture
- Non-contrainte
- Participation
- Orientation dans le cadre de vie et l'espace social
- Relations différenciées en fonction de l'aspect «genre»
- Relations différenciées en fonction des identifications culturelles
- Fiabilité et continuité
- Réflexion personnelle

L'aspect central pour l'animation jeunesse itinérante est toutefois la relation professionnelle entre les jeunes et les animateurs-trices jeunesse. Pour un travail relationnel professionnel, une relation de confiance entre les jeunes et les animateurs-trices jeunesse doit exister, et celle-ci ne se construit pas seulement grâce à des méthodes et des façons de travailler. Les seuls outils à disposition des animateurs-trices jeunesse dans l'animation jeunesse itinérante sont leur personnalité, leur savoir et leur action.

L'Association faitière suisse pour l'animation enfance et jeunesse en milieu ouvert se base sur la conception de l'humain comme individu capable d'apprendre. Néanmoins, nous sommes convaincus que dans le contexte de l'animation jeunesse itinérante, en plus de l'action méthodologique qui peut être apprise, les traits de caractère suivants sont indispensables:

### **Posture d'acceptation critique**

Une posture d'acceptation critique est indispensable. Cela comprend une attitude empreinte de considération – aussi avec l'altérité – ainsi que du respect et de l'intérêt vis-à-vis des jeunes et des autres parties prenantes.

Les animateurs-trices jeunesse ont une grande capacité de réflexion et une capacité à travailler en équipe ainsi que la caractéristique de communiquer clairement et ouvertement. De plus, une connaissance fondamentale des propres points forts et limites est présente. Une bonne capacité de compréhension est tout aussi importante que la capacité à chercher activement à entrer en relation avec d'autres personnes.

### **Approche axée sur le milieu de vie**

Une autre condition nécessaire est la curiosité naturelle pour les différents milieux de vie – que cela soit l'intérêt pour l'espace social en constante transformation, pour différentes dynamiques de groupe ou la curiosité pour les cultures et le langage des jeunes ainsi que pour les modes. Un intérêt diversifié et sincère encourage une attitude authentique. Les besoins des jeunes sont au premier plan et sont représentés et défendus de façon

---

1

Animation enfance et jeunesse en milieu ouvert en Suisse - bases de réflexion pour décisionnaires et professionnels, AJAJ, 2007.

partisane par les animateurs-trices jeunesse vis-à-vis de la collectivité. Les propres valeurs et normes des animateurs-trices jeunesse passent dès lors au second plan.

Les traits de caractère décrits ici facilitent la construction d'une relation professionnelle avec le groupe cible. Dans l'animation jeunesse en milieu ouvert de façon générale et dans l'animation jeunesse itinérante plus particulièrement, des relations réussies sont la clé pour le travail quotidien. Dans le contexte professionnel également celles-ci sont caractérisées par de la confiance réciproque, de la constance et de la continuité. Pour parvenir à cela, il faut du temps et souvent de la patience. Sur le chemin vers une relation réussie, les professionnel-le-s de l'animation jeunesse itinérante considèrent les jeunes comme expert-e-s de leur propre environnement de vie. Cela suppose une grande capacité et disponibilité à être empathique, donc à reconnaître et comprendre sans jugement les pensées, émotions, motifs et traits de caractère des jeunes. C'est seulement ainsi que les professionnel-le-s peuvent accomplir leur mission dans l'animation jeunesse itinérante. Seule la construction d'une relation réussie peut promouvoir durablement la participation active du groupe cible à la vie publique et c'est seulement après le développement d'une confiance réciproque que les professionnel-le-s peuvent montrer les limites et entrer en opposition. Il existe toutefois aussi des jeunes qui ne veulent pas bénéficier de l'offre de l'animation jeunesse itinérante; cela doit être accepté.

## **7. Travail en réseau**

### **Groupe cible élargi**

Font également partie du groupe cible de l'animation jeunesse itinérante les personnes qui fréquentent les mêmes espaces publics que les jeunes et les revendiquent. Il s'agit des autorités, administrations et entreprises de la collectivité correspondante (commune, ville, quartier, région), les habitant-e-s ainsi que tous les utilisateurs-trices de ces espaces. Un bon travail en réseau avec tous les groupes d'intérêts est central afin que l'animation jeunesse itinérante puisse être mise en œuvre avec succès. Un réseau stable avec des personnes clé centrales soutient une action efficace. Ainsi il peut être réagi en tout temps et de façon simple et adéquate aux nouvelles tendances, nouveaux lieux de rencontre ou nouvelles idées des jeunes. L'échange d'informations entre les différent-e-s acteurs-trices favorise de plus la connaissance des devoirs, des responsabilités ainsi que des façons de travailler et de procéder de chacun-e.

### **Médiation et représentation vis-à-vis de tiers**

Dans ce contexte également, il est important pour les animateurs-trices jeunesse d'être conscient-e-s de leur rôle. Au sein de la collectivité, ils-elles s'engagent activement pour les intérêts des jeunes avec leurs connaissances professionnelles et du contexte. Les animateurs-trices jeunesse représentent les intérêts, besoins et demandes des jeunes comme le ferait un avocat et adoptent une fonction de médiation, respectivement de traduction vis-à-vis de tiers. Les animateurs-trices jeunesse s'engagent pour les requêtes des jeunes auprès des autorités compétentes. Ils-elles livrent la justification professionnelle de ces demandes et contribuent ainsi à ce que la participation active soit promue et que l'intégration des jeunes dans des processus sociétaux soit garantie.

## **8. Conditions pour une animation jeunesse itinérante réussie**

Pour que l'animation jeunesse itinérante soit durablement un succès et que les animateurs-trices jeunesse puissent fournir un travail qualitativement bon, certaines conditions sont centrales, c'est pourquoi celles-ci sont esquissées ici.

### **Le mandat est formulé clairement et basé sur une volonté politique**

L'introduction et la mise en œuvre d'animation jeunesse itinérante comme partie de l'animation enfance et jeunesse en milieu ouvert doivent être portées par une volonté politique. Cela se montre par le fait que l'animation jeunesse itinérante est ancrée dans le modèle de l'organisation correspondante et que l'animation jeunesse itinérante est définie dans les concepts et concrétisée avec des objectifs en matière d'effets. De plus, les animateurs-trices jeunesse ont un mandat clair pour l'animation jeunesse itinérante, défini dans le cahier des charges.

### **Conditions cadres légales**

Les conditions cadres légales sont connues des animateurs-trices jeunesse et leur façon de travailler est basée là-dessus. Les bases légales sont formées par les droits de l'homme en général, la convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant et par la constitution fédérale. De plus, les animateurs-trices jeunesse s'orientent aux lois cantonales et aux règlements communaux des communes en question. Les conditions cadres légales qui concernent l'espace public sont particulièrement importantes pour l'animation jeunesse itinérante étant donné que l'espace public représente son lieu de travail.

### **Les ressources à disposition sont suffisantes et clairement chiffrées**

L'animation jeunesse itinérante nécessite une planification claire, un travail continu d'information, une préparation et un suivi soigneux des interventions ainsi que de la continuité dans l'entretien des relations. L'organisation met à disposition dans une mesure adaptée les ressources financières nécessaires, les ressources personnelles ainsi que les ressources en terme de locaux et de temps.

### **Professionnalisme**

Les animateurs-trices jeunesse disposent d'une formation reconnue en travail social, un diplôme dans des métiers similaires ou de nombreuses années d'expérience sur le terrain. Des compétences personnelles, sociales et professionnelles globales sont exigées. De plus, les animateurs-trices jeunesse ont des connaissances spécifiques concernant l'animation enfance et jeunesse en milieu ouvert, plus particulièrement concernant le principe de l'ouverture, de la non-contrainte et de la participation comme l'AFAJ les a décrits dans son document de base<sup>2</sup>. En outre, les animateurs-trices jeunesse agissent selon les principes du code déontologique du travail social d'AvenirSocial et respectent la réglementation en matière de protection des données.

---

2

Animation enfance et jeunesse en milieu ouvert en Suisse - bases de réflexion pour décisionnaires et professionnels, AFAJ, 2007.

### **Connaissances professionnelles et assurance qualité**

En plus des connaissances à propos des méthodes et concepts du travail social, des connaissances supplémentaires concernant les interrelations en termes de psychologie du développement et concernant les changements sociétaux sont également partie intégrante de l'identité professionnelle de l'animation jeunesse itinérante. Les animateurs-trices jeunesse prennent en compte dans leur activité des formes d'assurance qualité, celles-ci représentant une contribution importante à la légitimation de leur travail. Il existe des espaces d'échange permettant l'analyse de cas particuliers au sein de l'équipe ainsi que la possibilité, en cas de besoin, de faire de la supervision et de l'intervision.

## **9. Limites de l'animation jeunesse itinérante**

### **Politique de maintien de l'ordre / fonction de contrôle**

L'animation jeunesse hors murs n'assure aucun contrôle dans l'espace public et ne va pas non plus imposer des règles/lois. D'autres institutions comme la police ou les services de sécurité privés sont responsables du contrôle et de la sécurité dans l'espace public. Les mandats contenant une tâche de maintien de l'ordre doivent toujours être refusés par l'animation jeunesse itinérante.

### **Intérêts personnels**

Les animateurs-trices jeunesse s'engagent en prenant parti pour défendre les intérêts des jeunes. Cela n'a rien à voir avec de la politique partisane: l'animation jeunesse itinérante est totalement indépendante de toute politique de parti ou d'une conviction personnelle, politique ou religieuse.

## 10. Autres publications de l'AFAJ

### **Animation enfance et jeunesse en milieu ouvert en Suisse, bases de réflexion pour décisionnaires et professionnels, AFAJ, 2007**

La brochure «**Animation enfance et jeunesse en milieu ouvert en Suisse, bases de réflexion pour décisionnaires et professionnels**» forme la base commune de l'animation enfance et jeunesse en milieu ouvert en Suisse alémanique.

### **Organisations religieuses dans l'animation enfance et jeunesse en milieu ouvert, recommandations de l'Association faïtière suisse pour l'animation enfance et jeunesse en milieu ouvert, 2016**

De quoi faut-il tenir compte lorsque des organisations religieuses proposent de l'animation enfance et jeunesse en milieu ouvert? Dans ce document, l'AFAJ énonce des recommandations et des critères issus de la perspective professionnelle de l'animation enfance et jeunesse en milieu ouvert en vue de clarifier cette problématique.

### **Recommandations concernant l'adjudication à des tiers de mandats pour le développement et la mise en œuvre d'offres d'animation enfance et jeunesse en milieu ouvert, 2016**

Le fait de mandater des tiers pour mettre en œuvre des offres d'animation enfance et jeunesse en milieu ouvert correspond de plus en plus à un besoin des communes politiques. Ces recommandations montrent aux responsables de l'administration et de la politique la position professionnelle de l'association faïtière nationale concernant les questions centrales de la thématique et servent de lignes directrices pour la mise en place de différents modèles d'organismes responsables.

### **Animation filles dans l'animation enfance et jeunesse en milieu ouvert, bases pour professionnel-le-s et décideurs-deuses, groupe de travail Animation filles, 2012**

Le document de base offre des informations complètes pour l'introduction de nouvelles professionnelles dans l'animation filles ainsi que des bases de réflexion stimulantes pour les professionnelles. Il montre quelles sont les conditions pour une animation filles réussie, pour que les animatrices jeunesse et les organismes responsables puissent créer de bonnes conditions et profiter des expériences et des connaissances accumulées par d'autres. Le document de base propose des arguments pour exiger une animation jeunesse soucieuse de l'égalité des genres et pour légitimer l'animation filles comme en étant une partie.

### **Lignes directrices concernant la collaboration avec l'animation enfance et jeunesse en milieu ouvert, 2008**

La brochure donne des recommandations importantes pour la collaboration avec l'animation enfance et jeunesse en milieu ouvert.

### **Qualité dans l'animation enfance et jeunesse en milieu ouvert, manuel et site internet [www.quali-tool.ch](http://www.quali-tool.ch), 2016**

Avec le Quali-Tool, l'AFAJ met à disposition des professionnel-le-s et des mandataires (conseils communaux, commissions jeunesse, comités, etc.) de l'animation enfance et jeunesse en milieu ouvert un instrument pratique avec lequel ils peuvent concevoir, structurer, documenter et évaluer leur travail d'une nouvelle façon.

### **Promotion de l'enfance et de la jeunesse comme tâche transversale – principes et recommandations pour les personnes chargées de prendre des décisions au niveau communal, 2016**

Au cours des dernières années, le domaine de la promotion de l'enfance et de la jeunesse a fortement évolué en Suisse. Pour les communes, le défi de s'y retrouver et de s'organiser dans ce

champ a ainsi considérablement augmenté. Cette publication contient des recommandations pour que les communes puissent relever ce défi de façon optimale.

### **Parlements des jeunes et animation jeunesse en milieu ouvert: une collaboration efficace, 2015**

L'animation jeunesse en milieu ouvert et les Parlements des Jeunes sont des éléments d'une offre globale pour les jeunes d'une commune. Ils ont chacun leurs propres compétences et points forts. La brochure montre comment ils peuvent se compléter et se soutenir mutuellement.

## **11. Références bibliographiques**

Bettmer, Franz & Sturzenhecker, Benedikt (2013): Einzelarbeit und Beratung. In: Handbuch Offene Kinder- und Jugendarbeit. Springer Fachmedien, Wiesbaden. S. 421–425.

Bolle, Patrick; Krebs, Gerhard; Welte, Guido, Eisenbeiss, Mandy; Drengwitz, Thomas & Heldstab, Oliver (2007). Offene Kinder- und Jugendarbeit in der Schweiz. Grundlagen für Entscheidungsträger und Fachpersonen. Moosseedorf: Dachverband Offene Kinder- und Jugendarbeit Schweiz DOJ/AFAJ.

Bundesarbeitsgemeinschaft Streetwork / Mobile Jugendarbeit (2007): Fachliche Standards. Zuletzt abgerufen am 10.07.2015: <http://www.bundesarbeitsgemeinschaft-streetwork-mobile-jugendarbeit.de/bag-material/bagstandards2007.pdf>

Deinet, Ulrich & Krisch, Richard (2013a): Mobile, aufsuchende Ansätze in der Offenen Jugendarbeit. In: Handbuch Offene Kinder- und Jugendarbeit. Springer Fachmedien, Wiesbaden. S. 415 – 419.

Deinet, Ulrich & Krisch, Richard (2013b): Das sozialräumliche Muster in der Offenen Kinder- und Jugendarbeit. In: Handbuch Offene Kinder- und Jugendarbeit. Springer Fachmedien, Wiesbaden. S. 311 - 323.

Deinet, Ulrich (2014): Aneignungs-Raum: Offener Bereich: Vom pädagogischen Mittelpunkt zum Nicht-Ort. In: Arlt, Florian; Gregorz, Klaus & Heimgartner, Arno. Raum und Offene Jugendarbeit. Wien, Lit Verlag. S. 32–33.

Eisenbeiss, Mandy & Salvatore, Michelle (2007): Aktuelle Entwicklungen der Mobilien Jugendarbeit in der Schweiz. In: Streetwork konkret: Standards und Qualitätsentwicklung. Triga; Gelnhausen-Roth.

Fachgruppe Aufsuchende Sozialarbeit / Streetwork des Fachverbandes Sucht [FAGASS]. (2005): Charta der Aufsuchenden Sozialarbeit.

Fachgruppe Mobile Jugendarbeit JarL (2007): Praxisleitfaden für Mobile Jugendarbeit.

Huber, Sven (2014). Zwischen den Stühlen. Mobile und aufsuchende Jugendarbeit im Spannungsfeld von Aneignung und Ordnungspolitik. Springer Fachmedien, Wiesbaden.

Klose, Andreas (2000): Parteilichkeit in der lebensweltorientierten aufsuchenden Sozialen Arbeit mit schwierigen Zielgruppen – ein Balanceakt zwischen den Interessen von Szenen, Auftraggebern



und eigenen Ansprüchen. In: Hartwig, Luise & Merchel, Joachim (Hrsg.): Parteilichkeit in der Sozialen Arbeit. Waxmann, Münster. S. 147–164.

okaj-Fokus (2011). Mobile Jugendarbeit. Eine Informationsbroschüre für Trägerschaften, Auftraggeber und Gemeinden. okay Zürich.

Rigler, Anna (2016): Anerkennende Beziehung in der Sozialen Arbeit. Ein Beitrag zu sozialer Gerechtigkeit zwischen Anspruch und Wirklichkeit. Springer Fachmedien, Wiesbaden. S. 106–110.

Rohrer Christoph (2012): Bachelor Thesis, Aufsuchende Sozialarbeit – minimale Kriterien für die Schweiz. FHNW, Olten.

Schröder, Achim (2013): Beziehungsarbeit. In: Handbuch Offene Kinder- und Jugendarbeit. Springer Fachmedien, Wiesbaden. S. 427–431.

Sturzenhecker, Benedikt (2015): Gesellschaftliches Engagement von Benachteiligten fördern. Band 1. Verlag Bertelsmann, Gütersloh. S. 25–115.

Sturzenhecker, Benedikt (2013): Politische Bildung konkret. In: Deinet, Ulrich; Sturzenhecker, Benedikt (Hrsg.): Handbuch Offene Kinder- und Jugendarbeit. Wiesbaden, VS Verlag für Sozialwissenschaften. S. 439–444.

Thiersch, Hans & Grunwald, Klaus (2008): Praxis Lebensweltorientierter Sozialer Arbeit: Handlungszugänge und Methoden in unterschiedlichen Arbeitsfeldern –Lebensweltorientierung. Juventa Beltz, Weinheim.

Thoma, Andrea (2015): Aufsuchende Jugendarbeit aus Sicht der Zielgruppe. Wahrnehmung und Vorstellungen von Jugendlichen zur Aufsuchenden Jugendarbeit. AV Akademikerverlag, Stuttgart.

## 12. Auteur-e-s

### Auteur-e-s

- Rohrer, Christoph      Jugendarbeit Aarau
- Thoma, Andrea      Jugendsekretariat St. Gallen

### Groupe de travail

- Adam, Raphi      Fachstelle für Jugend & Familie Ebikon
- Civrilli Ferhat      Mobile Jugendarbeit Uster
- Eisele, Michel      Mobile Jugendarbeit Basel und Riehen
- Knecht, Ray      KOPF-STAND.ORG
- Fuchs, Manuel      Fachhochschule Nordwestschweiz  
Hochschule Soziale Arbeit
- Greter, Aurel      Jugendkoordinator Stadt Wädenswil
- Huber, Anita      Kinder- und Jugendbeauftragte Volketswil
- Mersch, Simone      Offene Jugendarbeit Zürich
- Rossi, Stefan      Atelier Rossi
- Widmer, Romi      MOJUGA

### Remerciements

Nous remercions tou-te-s les animateurs-trices jeunesse et les professionnel-le-s impliqué-e-s dans l'élaboration de ce document.